

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON  
ARRONDISSEMENT DE MILLAU  
CANTON CAUSSES ROUGIERS

### Délibération n° 87/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14  
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 5 décembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 <sup>e</sup> Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 <sup>e</sup> Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			AUSSEL Sabine
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJROWSKI	Annabelle	Conseiller			GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie Laure

### OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DU CAVET.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur des Terrains leur appartenant par la Société EDF Power Solutions

M. le Maire propose :

D'émettre un avis favorable, pour que la société EDF Power Solutions ainsi que toute société lui appartenant, utilisent les terrains et les chemins de la commune pour l'implantation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, à 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire de la commune à signer avec la société EDF Powers Solutions, ainsi que toute société lui appartenant, la Promesse de Constitution de Servitudes, ainsi que tous les documents fonciers s'y afférant, avenants, autorisations précaires de travaux....



Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la publication le : 12/12/2025  
Et de la transmission à la Ss-Prefecture le : 12/12/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.